Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le
ID : 035-253502629-20261103-DELIB2026_130-DE

EAU DU BASSIN RENNAIS
COLLECTIVITÉ

Collectivité Eau du Bassin Rennais
Hôtel de Rennes Métropole
RENNES

N°2026-130

Subvention à Etudes et Chantiers – Aide à l'investissement pour l'achat de broyeurs

COMITE SYNDICAL DU 3 NOVEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le 3 novembre, à dix-huit heures trente, le Comité de la Collectivité Eau du Bassin Rennais, légalement convoqué le 28 octobre 2026 par M. BROSSARD, Président, s'est réuni à l'Hôtel de Rennes Métropole.

Nombre de délégués	
En exercice : 48	Titulaires présents : 30
Quorum : 25	Suppléants présents : 2
Titulaires absents : 18	Pouvoirs : 2
	Votants : 34

SONT PRESENTS :

DELEGUES TITULAIRES :

Messieurs LEFEUVRE Alain (Brocéliande Communauté), BRE Yannick, RONSIN Jean-Paul, DAVID Jean-Noël (Montfort Communauté), VASNIER Pascal, BOUGEOT Frédéric, ALMÉRAS Loïc (Communauté de communes du Val d'Ille-Aubigné), Mesdames BERTHELOT Morgan (Communauté de communes de Saint-Méen-Montauban), BOUKHENOUFA Flavie [départ à 20h00 – après la délibération n°2026132), FRABOT Virginie [arrivé à la 19h – à partir de la délibération n°2026-129], LOUAPRE Françoise, Messieurs ANGER Antoine, BAUDOIN Hervé, BIGER Nicolas, BOUCHERIE Guillaume, BROSSARD Ludovic, CHAPELLON Didier [arrivé à la 19h10 – à partir de la délibération n°2026-129], CHAUVET Stéphane, CHUBERRE Philippe, CLAUDON Benoît, DUGUE Didier, EPAILLARD Ludovic, JOUAN Thierry, LAITU André, LEBOIS Daniel, LEBRETON Jean-Michel, MANGELINCK Luc, PINAULT Pascal, ROULLÉ Patrick, SAVIN Jacky (Rennes Métropole).

DELEGUES SUPPLEANTS :

Messieurs ENNESSER Jean-Michel, GIFFARD Jean-François (Rennes Métropole).

SONT ABSENTS :

ABSENTS EXCUSES :

Monsieur DUMERY Laurent (donne pouvoir à Loïc ALMÉRAS) (Brocéliande Communauté), Mesdames FAUDET Julie (Vallons de Haute Bretagne Communauté), BUHOT Caroline, EL DIB Gisèle, PELLERIN Isabelle (Rennes Métropole), Messieurs BAUDE Laurent, BOUVET Gaëtan, DESMOTS Xavier (donne pouvoir à Didier CHAPELLON), LE FRÊCHE Antoine, MONNIER Jean-François, RICHARD Dominique (Rennes Métropole).

Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le
ID : 035-253502629-20261103-DELIB2026_130-DE

ABSENTS NON EXCUSES :

Madame KOCH Lucile (Rennes Métropole), Messieurs BOURGEOIS Bruno (Brocéliande Communauté), NOBLET Patrice (Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné), CALLETTE Vincent, COLLET Sébastien, GARNIER Michel, NADESAN Yannick (Rennes Métropole).

Assistés de : Mesdames Anne-Marie Aquilina, Morgane Bécot, Magali Grand, Magali Guigot, Virginie Leroy, Véronique Meury, Messieurs Cédric Ducruix, Laurent Géneau (Collectivité Eau du Bassin Rennais), Simon Gauthier (SPL Eau du Bassin Rennais).

Le quorum est atteint, le Président, M. Ludovic BROSSARD, ouvre la séance.

Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le
ID : 035-253502629-20261103-DELIB2026_130-DE

Rapport,

Mes Chers Collègues,

1) Contexte

La Collectivité Eau du Bassin Rennais est propriétaire de 872 ha sur les périmètres de protection de captages et confie à des structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) l'entretien des milieux naturels propriétés de la Collectivité d'une surface d'environ 480 ha autour des captages.

L'évolution climatique nous oblige à nous questionner sur la gestion de ces espaces naturels de la Collectivité. Les étés 2022 et 2026 ont été problématiques pour la gestion des prairies, en particulier sur les sites de Chèze-Canut et des Drains du Coglais. Actuellement, les prairies sur ces captages sont principalement fauchées par Etudes et Chantiers ou des agriculteurs ; l'export de la végétation est privilégié pour éviter un enrichissement des sols et une banalisation de la flore.

Ces derniers étés, des arrêtés préfectoraux ont interdit temporairement dans les zones à risques les travaux générateurs d'étincelles à proximité des massifs boisés et landes. Cette réglementation perturbe fortement les travaux de fauche pendant plusieurs semaines et engendre des retards importants dans le calendrier de travail des intervenants.

Dans les années à venir, il est très probable que les périodes de sécheresse avec des restrictions d'utilisation de matériel se généralisent, où la seule fauche-export ne sera plus possible. 5 passages sont nécessaires pour la fauche/export, contre un seul pour le broyage. Il nous paraît nécessaire d'anticiper dès à présent les futures saisons estivales en proposant une alternative à la fauche par le broyage. D'une manière générale, la fauche resterait à privilégier pour exporter un maximum de matière.

Pour mettre en place cette gestion adaptée, l'acquisition de 2 broyeurs d'une valeur voisine de 12 000 € TTC s'avère nécessaire dès 2027, ce qui représente un investissement pour l'association Etudes et Chantiers. Le broyeur a l'avantage d'être un matériel mutualisable pour d'autres travaux tout au long de l'année (entretien des chemins périmétraux, dégagement des fourrés, ronciers, ...) et d'être transportable sur d'autres sites de la Collectivité que Chéze-Canut et Drains du Coglais.

L'association Etudes et Chantiers nous a fait part de sa fragilité économique dans un contexte de baisse successive des crédits alloués par l'Etat au titre des aides aux postes et de la formation des salariés en parcours d'insertion, ainsi qu'à une stagnation des subventions reçues de la part de Rennes Métropole, du Conseil Départemental 35 et du Fonds Social Européen.

Le présent rapport a pour objet de vous proposer l'attribution d'une subvention à l'association Etudes et Chantiers, pour aider à l'achat de matériel de broyage adapté à l'entretien des espaces naturels des propriétés de la Collectivité.

Il vous est donc proposé, mes Chers Collègues, de bien vouloir :

1. Attribuer une subvention, au taux de 25%, plafonné à 6 000 € à l'association Etudes et Chantiers ;
2. Donner tout pouvoir au Président pour signer la convention portant sur ces subventions, ainsi que leurs actes subséquents ;
3. Dire que les crédits seront prévus au Budget 2027 (Programme 17 - Piloter la gestion foncière et patrimoniale sur les périmètres de protection de captage).

Après en avoir délibéré,

Les conclusions du rapport sont adoptées par le Comité à l'unanimité.

Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le
ID : 035-253502629-20261103-DELIB2026_130-DE

À Rennes, le 3 novembre 2026

La secrétaire de séance,
Anne-Marie AQUILINA

Le Président,
Ludovic BROSSARD

Collectivité Eau du Bassin Rennais
35

Date de publication : 12 NOV. 2026